

Éditorial.

Les conséquences géopolitiques du dérèglement climatique en France et en Europe

Béatrice Giblin

Un paradoxe politique préoccupant

Les experts du dérèglement climatique sont unanimes pour affirmer que le continent européen se réchauffe plus rapidement que prévu, et surtout nettement plus vite que le reste de la planète, et que la fréquence des aléas météorologiques (inondations, sécheresses, orages puissants, tempêtes, cyclones...) va croître. En Europe, nombreux sont les citoyens qui en font la douloureuse expérience : inondations en Allemagne, en Belgique, en France, feux de forêt en France, au Portugal, sécheresse en France, en Italie, en Espagne, en Grèce...

Ces signes tangibles du dérèglement climatique devraient logiquement mobiliser les citoyens pour exiger des politiques environnementales offensives généralement portées par les partis écologistes. Pourtant, aux élections européennes de juin 2024 leurs listes n'ont pas obtenu de bons scores, souvent même très inférieurs à ceux de 2019 : en nombre de sièges les Verts passent de 71 à 53 et deviennent l'avant-dernier groupe du Parlement européen. Beaucoup plus préoccupant encore, ce sont les partis les plus réticents à toute politique de lutte contre le dérèglement climatique, soit les partis d'extrême droite au nom de leur hostilité à l'écologie punitive imposée par l'UE¹, qui obtiennent les meilleurs résultats avec une augmentation du

1. Interdiction de la vente des véhicules à moteur thermique à partir de 2035, directive sur les énergies renouvelables, taxe carbone aux frontières.

nombre de leurs sièges (CRE² 72 sièges, + 3 et Identité et Démocratie 58 sièges, + 9). Alors que les militants écologistes dénoncent l'inactivité des politiques dans la lutte contre le dérèglement climatique, les partis d'extrême droite dénoncent l'inverse en s'opposant à toutes les mesures destinées au moins à le ralentir. L'objectif de l'UE – Commission, Parlement et Conseil européen – de faire de l'Europe avec le Pacte vert le premier continent au monde à atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduire de 55 % la production de gaz à effet de serre dès 2030 par rapport à son niveau de 1990³, n'est visiblement pas partagé par tous. Aussi, un vote majoritaire pour les dernières mesures favorables au Pacte vert (Green Deal) européen, l'année même d'élections européennes, fut-il une heureuse surprise. Pour l'obtenir il a fallu, il est vrai, réduire l'ambition de certains objectifs. Dès décembre 2019, début de la mandature précédente, le Pacte vert avait été lancé, qui comprenait aussi des objectifs de protection de la santé et de l'environnement. Et plusieurs textes avaient été adoptés⁴. Mais en 2022, juste à la sortie de la pandémie de Covid-19, les difficultés économiques (augmentation brutale du prix de l'énergie, début de la reprise de l'inflation) et géopolitique (invasion de l'Ukraine par la Russie) donnent un coup d'arrêt au Pacte vert. De plus, la montée rapide de l'AfD en Allemagne, le succès du PVV (Parti de la Liberté) au Pays-Bas, arrivé en tête aux élections législatives de l'automne 2023, réduisent fortement les ardeurs écologistes de nombre d'élus des partis en charge du gouvernement de leur pays, au point d'en appeler à une « pause réglementaire » dans la mise en œuvre des mesures de décarbonation dont ils redoutent les effets économiques sociaux et politiques.

Une des premières conséquences géopolitiques du dérèglement climatique est bien cette montée des partis nationalistes populistes qui ont un objectif clair : fragiliser voire « détricoter » l'UE de l'intérieur avec l'aide directe et indirecte de la Russie.

Ce sont les objectifs écologiques de la PAC qui ont le plus pâti de ce coup de frein. Car bien que les agriculteurs ne représentent plus des effectifs d'électeurs importants (760 000) leur poids politique reste énorme. La colère des agriculteurs, redevenus des paysans dans ces mouvements de révolte, avec leurs tracteurs si efficaces pour bloquer les routes et autoroutes, et la sympathie qu'elle rencontre auprès de nombre de citoyens, contraignent les gouvernants à négocier au plus vite. Ce fut le cas en Allemagne, au Pays-Bas, en France, en Belgique à l'hiver 2024. Le calme n'est revenu qu'après que les gouvernements ont pris des engagements

2. Conservateurs et réformistes européens.

3. Objectif qui correspond au respect de l'accord de Paris.

4. Par exemple, en octobre 2022 fut votée l'interdiction *de facto* des ventes de voitures et véhicules utilitaires légers neufs à essence et diesel, ainsi que des hybrides d'ici à 2035. Premier accord sur un texte du « paquet climat européen ».

contraires à ceux pris pour obtenir la neutralité carbone, réduire la consommation des pesticides, favoriser le changement des modes de production intensive de l'agrobusiness. Il est ô combien difficile de concilier ambition écologique, défis de compétitivité et objectifs sociaux. « La remise en cause virulente du Pacte vert illustre les deux défis jumeaux de l'Europe : la nécessité pour l'Union européenne de définir en son sein les conditions d'une transition juste pour maintenir une ambition climatique, et celle de faire face à la concurrence verte de la Chine et des États-Unis » (voir l'article de L. Schmid).

En France, « les révoltes paysannes » sont une constante de l'histoire mais jusqu'à ces dernières années les conflits pour le contrôle de l'eau étaient inexistantes. La France ne semblait menacée ni de sécheresse ni d'inondations catastrophiques. Or comme le montre Philippe Subra, il n'en va plus de même. « Après deux inondations catastrophiques » (dans la vallée de la Roya et le Pas-de-Calais), une sécheresse historique en 2022-2023 et le conflit des mégabassines, la question de l'eau est devenue ces dernières années un enjeu géopolitique majeur en France, percutant les politiques publiques dans le domaine de l'agriculture (faut-il développer l'irrigation ?), de l'aménagement du territoire (comment gérer le risque inondation ?), mais aussi de l'énergie, en raison de son impact sur le système de production électrique.

Les affrontements de Sainte-Soline en octobre 2022 et mars 2023, après les conflits autour des projets de barrage de Sivens (2010-2014) et de Caussade (2011-2019), ont mis en évidence à la fois la radicalisation des parties prenantes (écologistes *versus* agriculteurs irrigants) et les ambiguïtés de l'État, qui tient un discours sur la sobriété, tout en étant incapable de résister aux pressions de la FNSEA et des partisans du modèle agricole intensif.

Léa Sébastien, dans son article sur la gouvernance environnementale, s'interroge sur la multiplicité des conflits environnementaux et d'aménagement et les raisons pour lesquelles les institutions qui se veulent démocratiques sont incapables de les résoudre. En vérité, la question de l'acceptabilité de mesures contraignantes pour lutter contre le dérèglement climatique reste entière.

Nouveau défi, nouveaux conflits : produire beaucoup d'électricité décarbonée

Limiter l'accélération du réchauffement climatique nécessite de réduire fortement l'usage des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) très carbonées et de les remplacer par une énergie bas carbone (énergie nucléaire et énergies renouvelables : hydroélectricité, éolien, photovoltaïque). L'accélération du réchauffement de la planète a balayé les arguments contre l'énergie nucléaire, au premier rang desquels sa dangerosité. Les catastrophes nucléaires de Tchernobyl (1986) et de

Fukushima (2011) avaient donné en Europe un coup d'arrêt au développement de l'industrie nucléaire (arrêt du nucléaire en Allemagne, décision de fermer la centrale de Fessenheim en 2012, effective en 2020). Mais l'explosion du prix de l'énergie liée à la forte reprise de l'économie après la pandémie de Covid-19 aggravée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie dans le contexte de l'accélération du réchauffement climatique ont permis, du moins en France, la réhabilitation de l'énergie nucléaire. En effet, le nouveau programme nucléaire français, annoncé en février 2022, envisage la construction de six réacteurs supplémentaires. Or cette annonce n'a guère suscité de réactions hostiles de la part des mouvements anti-nucléaires, preuve que le contexte politique concernant la production d'énergie a changé au point même que des acteurs locaux se font concurrence pour accueillir ces nouveaux réacteurs (voir l'article de T. Meyer).

Toutefois, la brutale et imprévue montée des prix de l'énergie a conduit les particuliers mais surtout les chefs d'entreprise qui ont besoin de visibilité à moyen terme pour piloter leur entreprise, à chercher des solutions de fourniture d'énergie plus indépendantes du marché, et donc à se tourner vers les énergies renouvelables. Et ce d'autant plus que les coûts de ces équipements (panneaux photovoltaïques, éoliennes) sont à la baisse, les entreprises chinoises cassant les prix des panneaux solaires pour prendre avec succès ce marché, le dernier fabricant de panneaux solaires en France ayant fermé ses portes en 2024. Les énergies renouvelables décollent enfin en France, et EDF, longtemps réticente à s'y investir, a décidé d'être bien présente sur ce marché et de ne pas le laisser à Engie et TotalEnergies (voir l'article de Camille Martin).

Néanmoins, cet engouement positif sur le plan du réchauffement climatique pour les énergies renouvelables pose quelques problèmes, en particulier à RTE, gestionnaire du réseau électrique haute tension français. Il prévoit une profonde modification de la géographie de l'électricité en 2050, avec une part plus importante d'ENR (énergies renouvelables). Il va falloir à la fois régénérer un réseau construit pour l'essentiel dans les années 1950-1970, le rendre résilient aux nouvelles conditions climatiques et raccorder les nouveaux sites de production (éolien en mer et terrestre, photovoltaïque) et de consommation. Tout ceci nécessite un effort d'investissement important (100 milliards d'euros sur quinze ans) et la construction de milliers de kilomètres de lignes à haute tension supplémentaires. Or, pour des raisons à la fois techniques et économiques, la majorité de ces lignes à haute tension ne pourront pas être réalisées en souterrain. Ce qui pose la question de leur acceptabilité, comme on le constate déjà avec la contestation contre la construction d'une ligne à haute tension en Camargue (voir l'entretien avec O. Houvenagel).

Des aménagements menacés par le dérèglement climatique

Les littoraux et la montagne sont des milieux très vulnérables. Le littoral est particulièrement exposé aux effets du changement climatique. La bande littorale cumule en effet les aléas continentaux auxquels s'ajoute une accélération des phénomènes d'érosion et de submersion liés, d'une part, au renforcement de la fréquence des phénomènes extrêmes et, d'autre part, aux effets de l'élévation du niveau marin.

La bande côtière est de plus en plus densément peuplée, objet d'une intense activité touristique et d'un marché immobilier particulièrement actif et spéculatif.

Après une très longue période d'immobilisme où la défense contre la mer par des ouvrages constituait la solution privilégiée par les pouvoirs publics pour assurer la stabilité du trait de côte, la philosophie évolue sensiblement vers des solutions d'adaptation et d'anticipation qui relèvent plus de l'aménagement du territoire que de l'ingénierie.

Ce mouvement s'accompagne d'un transfert de responsabilité de l'État vers les collectivités locales qui doivent assurer, sans moyens particuliers, ce réaménagement du littoral et obtenir son acceptation sociale (voir l'article de J.-P. Lacoste).

Les îles des Outre-mer sont soumises à nombre de risques naturels majeurs : séismes, éruptions volcaniques, ouragans, inondations, mais aussi à l'érosion active de leurs littoraux, à l'élévation du niveau de la mer et son corollaire le risque de submersion marine qui ne cesse de s'accroître (voir l'article de Y. Pélis et P. Saffache). Or ceux-ci sont généralement densément peuplés et s'y concentrent les activités économiques (tourisme balnéaire). À travers l'exemple de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique, une évaluation cartographique de l'intrusion marine a été réalisée. Il ressort de cette étude que contrairement à ce qui avait été annoncé, la dynamique d'intrusion est plus importante que prévu et le phénomène ne cesse de s'accroître. Ces premiers résultats devraient inciter les décideurs à agir. L'héritage colonial de leur mise en valeur est-il un facteur d'aggravation du dérèglement climatique ? (Voir l'article de P. Marguerite.)

En montagne, des années de faible enneigement ont récemment interrogé sur l'avenir des sports d'hiver. Des stations aux altitudes les plus basses ont déjà arrêté l'activité du ski et essaient de se reconvertir dans d'autres activités de loisirs, mais qui sont loin d'être aussi profitables. En revanche, l'enjeu économique des grands domaines skiables à plus haute altitude est tellement énorme que l'ensemble des acteurs (investisseurs privés, collectivités territoriales, habitants, etc.) sont bien décidés à le préserver, si besoin avec l'aide de la neige artificielle. La négation des contraintes climatiques à venir transparait dans l'importance des investissements publics et privés qui s'y poursuivent (voir l'article de A. Bonnemains).

Trois modèles économiques fragilisés par le dérèglement climatique

Depuis les années 2000, l'Allemagne développe la politique de l'*Energiewende* qui consiste à développer massivement les énergies renouvelables en substitution à l'énergie nucléaire et aux énergies fossiles. Mais le caractère intermittent des énergies renouvelables a nécessité de conserver des centrales à charbon et à lignite (1/3 de la production de l'électricité allemande), grandes productrices de CO₂, et d'accroître fortement les importations de gaz naturel en provenance de Russie où les prix étaient bas. Aussi, en 2021, année précédant l'invasion russe en Ukraine, l'émission de CO₂ par habitant y était-elle de 8,09 tonnes contre 4,74 pour la France⁵. La guerre en Ukraine et les embargos décidés contre les hydrocarbures de Russie viennent brutalement remettre en cause cette politique énergétique. Comment réussir la transition vers une énergie décarbonée ? Les besoins énergétiques de l'Allemagne pourront-ils être assurés par les seules énergies renouvelables ? (Voir l'article de M. Deshaies.)

Ainsi, paradoxalement, alors que les mouvements environnementalistes sont actifs en Allemagne depuis les années 1970 tant à l'Ouest contre les centrales nucléaires qu'à l'Est contre les pollutions industrielles, les enjeux énergétiques continuent d'être un sujet de débat et de conflit. Le militantisme pacifique des Verts allemands, partagé par une grande partie de la population, leur a fait choisir les énergies fossiles au détriment de l'énergie nucléaire et donc d'une réduction rapide des émissions de CO₂. Mais l'urgence climatique pousse de nouveaux mouvements écologistes à des actions plus radicales (voir l'article de J. Hébert et L. Schmid).

En Espagne, les sécheresses récurrentes et les directives européennes sur le respect de l'environnement obligent à remettre en question une gestion traditionnelle de l'eau qui repose sur le transfert de l'eau des régions bien arrosées du Nord vers les régions déficitaires du Sud. Au nom de la défense de leur environnement et d'une gestion durable des ressources hydriques, les élus des premières ne veulent plus les transférer vers l'agriculture intensive irriguée des secondes.

En Écosse, les indépendantistes ont longtemps vu dans les ressources pétrolières de la mer du Nord la manne indispensable à l'existence d'un État écossais indépendant, oubliant sans doute un peu vite qu'elles étaient sous le contrôle du gouvernement britannique. Quoi qu'il en soit, leur épuisement change la donne et c'est désormais sur l'éolien que comptent les indépendantistes pour assurer leur future indépendance énergétique (voir l'article de M. Bailoni).

5. <<https://fr.statista.com/statistiques/955334/emissions-de-co2-par-habitant-par-pays/>>

Ces quelques exemples des conséquences géopolitiques du dérèglement climatique montrent que si nous en sommes à un moment où ses effets sont encore gérables, sinon maîtrisables, le temps est désormais compté et sans doute plus court que celui annoncé par les experts pour éviter des aléas climatiques aux effets redoutables.

À la fin de l'année 2024, *Hérodote* publiera un second numéro sur ce même thème à l'échelle du reste du monde.